

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 MAI 2020

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETTEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS,
Mme SANDALO, VOGUET, PARDOENS, DESSAINT, CHIALA, M. ROUSSELIN, MONIOT, BERHAUT, GIBRAT, JOBERT.

**Le Conseil Municipal s'est réuni « à huis clos »
le samedi 23 mai 2020 à 10h00
à la salle des fêtes des Hautes Charrières à CHAMARANDES-CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- 1) Election du Maire : procès-verbal ;
- 2) Fixation du nombre des adjoints ;
- 3) Election des adjoints ;
- 4) Indemnités du Maire ;
- 5) Indemnités des Adjointes ;
- 6) Délégations consenties au Maire ;
- 7) Désignation adjoint pour la rédaction et la signature des actes administratifs ;
- 8) Membres à la commission des finances ;
- 9) Membres à la commission technique des marchés ;
- 10) Membres à la commission des bâtiments ;
- 11) Membres à la commission voirie ;
- 12) Membres à la commission des bois et du domaine foncier ;
- 13) Membres à la commission informations et communication ;
- 14) Membres à la commission cadre de vie ;
- 15) Le règlement intérieur.

Points divers

- La Charte des Elus.

10h00 - Ouverture de la séance

Madame Bernadette RETOURNARD prend la parole : elle félicite les nouveaux élus et précise qu'il lui appartenait de convoquer ce Conseil.

Elle nomme les 15 membres un par un ; tous sont présents et les déclare installés dans leurs fonctions.

Madame Eliane SANDALO, l'ainée des membres, prend la présidence de l'assemblée. Elle constate que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie. Elle invite ensuite le conseil à procéder à l'élection du Maire et rappelle, qu'en application de l'article L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Cette élection peut se dérouler en 3 tours : les 2 premiers tours à la majorité absolue et le 3^{ème} à la majorité relative.

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : M. Pascal MONIOT est nommé secrétaire **à l'unanimité**.

Madame Eliane SANDALO demande à l'assemblée qui est candidat : Madame Bernadette RETOURNARD se présente.

20200501 – Election du Maire : procès-verbal

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mme Bernadette RETOURNARD a obtenu 15 voix, la majorité absolue. Elle est proclamée Maire.

20200502 – Fixation du nombre des adjoints

Le Maire précise que le nombre d'adjoints est fixé par le Conseil Municipal et peut atteindre, au maximum, 30 % de l'effectif légal du conseil. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer le nombre des adjoints à 4.

20200503 – Election des adjoints

Il convient de nommer les adjoints. Quatre personnes se sont proposées.

Considérant que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste des adjoints a obtenu la majorité absolue des suffrages : 15 voix.

Sont proclamés adjoints au Maire **à l'unanimité** et prennent rang dans l'ordre ci-dessous :

- 1^{er} adjoint, M. Bernard VIALLETEL,
- 2^{ème} adjoint, Mme Véronique KOLB,
- 3^{ème} adjoint, M. Yannick THOMAS,
- 4^{ème} adjoint, Mme Marie-Dominique CAUNOIS.

20200504 – Indemnités du Maire

Madame le Maire informe l'assemblée que les maires bénéficient, à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction selon le barème ci-dessous :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal
de 1 000 à 3 499 habitants	51,60%

Toutefois, le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer une indemnité inférieure au barème.

Madame le Maire demande à l'assemblée de réduire ce taux à 26 %.

Le Conseil municipal respecte la demande de Madame le Maire et décide, à **l'unanimité et avec effet au 23/05/2020**, de fixer le taux des indemnités à **26,00 % de l'indice brut terminal**, pour l'exercice effectif des fonctions de Maire.

20200505 – Indemnités des Adjointes

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes selon le barème ci-dessous :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal
de 1 000 à 3 499 habitants	19,80%

Le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, et **avec effet au 23/05/2020**, de fixer le montant des indemnités à **13,00 % de l'indice brut terminal** pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes.

20200506 – Délégations au Maire

Madame le Maire expose les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) qui permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences. Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y correspondantes ;

- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros TTC ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 000,00 € (montant fixé par le conseil municipal) ;
- 11° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 12° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au § I de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

20200507 – Désignation d'un adjoint pour la rédaction et la signature des actes administratifs

Conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner, pour la signature d'un acte administratif, un adjoint dans l'ordre de leur nomination.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, habilite Monsieur Bernard VIALLETEL, 1^{er} adjoint, à rédiger et signer tous documents concernant ces opérations foncières et comparaître aux actes administratifs pour le compte et au nom de la commune de CHAMARANDES-CHOIGNES.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Présidente de toutes les commissions : **Mme Bernadette RETOURNARD, Maire**

Vote de toutes les commissions à l'unanimité :

20200508 – Commission des Finances

Les membres :

Mme Véronique KOLB

M. Yannick THOMAS

Mme Marie-Dominique CAUNOIS

M. Jacques ROUSSELIN

Mme Eliane SANDALO

Mme Claude VOGUET

Mme Clélia DESSAINT

20200509 – Commission technique des Marchés

Les membres titulaires :

M. Bernard VIALLETEL

M. Yannick THOMAS

M. Pascal MONIOT

Les membres suppléants :

Mme. Véronique KOLB

Mme. Clélia DESSAINT

M. Nicolas JOBERT

20200510 – Commission des Bâtiments

Les membres :

M. Pascal MONIOT

Mme Véronique KOLB

M. Yannick THOMAS

Mme Marie-Dominique CAUNOIS

Mme Eliane SANDALO

Mme Florence PARDOENS

M. Nicolas JOBERT

20200511 – Commission voirie et urbanisme

Les membres :

M. Frédéric BERHAUT

M. Bernard VIALLETEL

Mme Véronique KOLB

Mme Marie-Dominique CAUNOIS

Mme Claude VOGUET

M. Jacques ROUSSELIN

M. Pascal MONIOT

M. Christophe GIBRAT

20200512 – Commission des Bois et du domaine foncier

Les membres :

M. Jacques ROUSSELIN

M. Yannick THOMAS

Mme Marie-Dominique CAUNOIS

Mme Eliane SANDALO

M. Frédéric BERHAUT

M. Christophe GIBRAT

20200513 – Commission informations et communication

Les membres :

Mme Elise CHIARLA

Mme Véronique KOLB

Mme Marie-Dominique CAUNOIS

M. Nicolas JOBERT

20200514 – Commission cadre de vie et environnement

Les membres :

M. Frédéric BERHAUT

M. Bernard VIALLETEL

M. Yannick THOMAS

Mme Marie-Dominique CAUNOIS

Mme Clélia DESSAINT

M. Nicolas JOBERT

Mme Elise CHIARLA

20200515 – Adoption du règlement intérieur

Le Maire expose que conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le règlement intérieur annexé à la présente.

POINTS DIVERS

Compte tenu des circonstances et afin de limiter le temps d'exposition de chacun des membres du conseil municipal et de réduire les risques de transmission du virus, Madame le Maire propose de restreindre les points divers à la seule lecture de la charte des Elus. Décision approuvée à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 12h30
Prochaine réunion du Conseil Municipal
Le mercredi 3 juin 2020

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD